

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0040433

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 714 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : SKALI FAROUK
 Date de naissance : 1946
 Adresse : Résidence EL HAMD - FARAH SALAM CASABLANCA
 Tél. : 0644 2824 98 Total des frais engagés : 774,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 07/05/2020
 Nom et prénom du malade : SKALI FAROUK Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : hypertonie fessatérale
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : / /

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19- 040433

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

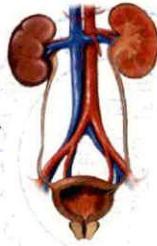
Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
 Nom de l'adhérent(e) :
 Total des frais engagés : 774,50
 Date de dépôt :

Dr. Badredine DASSOULI
Chirurgien-Urologue

Reins, Vessie, Prostate

Endoscopie, Lithotripsie, Incontinence urinaire
Impuissance, Infertilité, Organes génitaux



الدكتور بدر الدين داسولي

اختصاصي في امراض و جراحة
المالحة البولية و التناسلية

الكلبي. المثانة. البروستات

الجراحة بالمنظار. تكبير الحصى بالأشعة

السلس البولي. العجز الجنسي. العقم. الجهاز التناسلي

Casablanca, Le : 07/05/2023 : الدار البيضاء، في :

SKATI Faisak

226,30x2
258,60

23,70

1) ACGIFENTIN 1g w/z



2 shet / j

2) ERCEFURYL
54x10x2
108,70 1g / j



6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH

CARDENSIEL



1g / j

35,70x2
71,40

159,30x2
318,60

KARDEGIC



1g / j

3) FLOTRAL long lp N°

= 714g l son a...



PPV: 126,30 DH
LOT: 614246
PER: 10/20

PPV: 126,30 DH
LOT: 621945
PER: 05/21

PPV
LOT
PER 23,70



6 118001 100859
Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH

LOT: 202008
PER: 07/2021
KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V.: 35DH70



LOT: 196006
PER: 04/2021
KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.P.V.: 35DH70

